

Intitulé

Personne de confiance et  
directives anticipées

Référence

FOR 409

Public ciblé

Cadres, personnels  
éducatifs, accompagnants  
du médico-social, aidants  
familiaux

Intervenant:

Infirmière Formatrice  
DU d'Accompagnement et de Soins  
Palliatifs

Prérequis

Aucun

Lieu

- À Mende en inter
- Sur l'établissement en intra

Durée

- 1 Journée
- 7 heures de formation

Prix Inter / par personne \*

175€ / jour / personne

Prix Intra / hors frais annexes

2400€ / Hors frais annexes

\*Net de TVA par décision d'exonération de la  
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

# Formation

## Personne de Confiance et Directives Anticipées

### Objectifs opérationnels

- Analyser les situations vécues (questionnements, difficultés, satisfaction).
- Comprendre les enjeux de la désignation d'une personne de confiance et des directives anticipées.
- Choisir une personne de confiance et rédiger des directives anticipées.

### Objectifs pédagogiques

- Connaître les droits de la personne en matière de désignation d'une personne de confiance et de rédaction de directives anticipées.
- Repérer les démarches à réaliser.
- Soutenir le libre choix de la personne accueillie en établissement, sur la désignation d'une personne de confiance et la rédaction de ces directives anticipées .
- Le rôle du juge des contentieux de la protection.

### Contenu

- Les textes règlementaires : Loi 2002, Loi 2005, Loi Claeys-Léonetti de février 2016...
- Les missions de la personne de confiance.
- Information de la personne accueillie et de ses proches sur le rôle de la personne de confiance.
- La présentation et le recueil des directives anticipées.
- Le formulaire de directives anticipées.
- Le consentement éclairé de la personne.
- Le cas des personnes sous mesure de protection.
- La distinction entre la personne de confiance en ESMS et en matière de santé.
- Les obligations de l'établissement médico-social.

### Évaluation des résultats

ATL Formation met en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les outils et méthodes à disposition sont :

- Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.
- Une évaluation par objectif : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.